

2.2. Le Comité croit que des mesures s'imposent sans délai pour élargir le Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif. Il croit aussi que le Conseil doit adopter des méthodes de travail plus transparentes pour faciliter la communication entre ses membres et les pays qui n'en font pas partie mais qui ont des intérêts à défendre ou des préoccupations particulières à exprimer.

Réponse

Le Gouvernement favorise et appuie fermement la réforme du Conseil de sécurité, de manière à ce que celui-ci fonctionne avec une cohésion, une efficacité et une crédibilité optimales. Bien des améliorations ont déjà été apportées, et le Conseil fonctionne mieux aujourd'hui que pendant la plupart des périodes antérieures. On peut faire davantage encore pour parfaire les procédures existantes sans toutefois élargir le Conseil de sécurité, ce qui nécessiterait la réforme de la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Plus particulièrement, le Canada collabore avec d'autres États membres partageant ses vues pour faire en sorte :

- 1) que les membres du Conseil consultent davantage les pays non-membres particulièrement intéressés par les questions étudiées au Conseil; et*
- 2) que les intervenants régionaux concernés participent aux débats du Conseil.*

Le Canada a contribué aux efforts déployés pour amener le Conseil de sécurité à consulter les pays fournissant régulièrement des troupes, quand il délibère sur les opérations de maintien de la paix.

Le Canada cherche à siéger au Conseil de sécurité en 1999-2000 afin de jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de l'ONU, au moment où celle-ci entrera dans le prochain millénaire.

Si une réforme de la composition du Conseil de sécurité devient un jour possible, le Canada visera à augmenter ses chances d'avoir une place autour de la table.